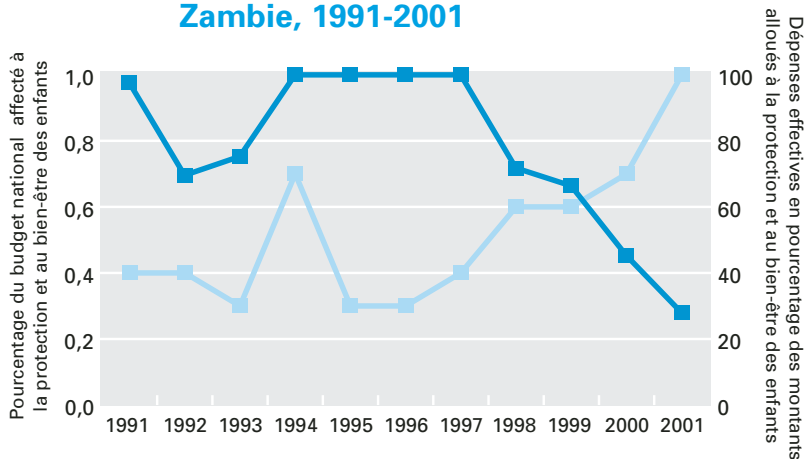


**Figure 4.2 : Inscrire au budget le droit de chaque enfant à la protection et au développement\*, le cas de la Zambie, 1991-2001**



■ Pourcentage du budget national affecté à la protection et au bien-être des enfants, 1991-2001

■ Dépenses effectives en pourcentage des montants alloués à la protection et au bien-être des enfants, 1991-2001